



LA DOUANE VOUS INFORME

A COMPTER DU 04 NOVEMBRE 2009

LE MERCREDI, LA DOUANE VOUS ACCUEILLE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DU CHÂTEAU D'OLERON DE 09H A 12H30 ET DE 13H30 A 16H

TOUTE DEMANDE DEVRA ÊTRE PRESENTÉE AVEC LA TOTALITÉ DES PHOTOCOPIES ET DES DOCUMENTS EXIGIBLES. TOUT DOSSIER INCOMPLÉT SERA IRRECEVABLE.

Comment trouver la liste des documents :

- sur notre site internet : <http://www.douane.gouv.fr>
- par téléphone(bureau de Rochefort) : 05.46.99.03.90

Liste des documents exigibles

--Pour les débitants de boissons :

Concernant les personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un établissement : «Petite/Grande Licence à emporter» et «Petite/Grande Licence Restaurant»

- une pièce d'identité pour les personnes physiques.
- pour les personnes morales : copie des statuts de la société (ou un extrait KBIS) et la pièce d'identité du gérant/dirigeant.

Concernant les personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de : « 1^{ème}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Catégorie»

- le Récépissé de Déclaration de la Mairie.
- une pièce d'identité pour les personnes physiques.
- pour les personnes morales : copie des statuts de la société (ou un extrait KBIS) et la pièce d'identité du gérant/dirigeant.

--Pour la Navigation :

Concernant la mutation d'un navire professionnel :

- l'acte de Francisation (carnet bleu)
- 3 actes de vente (dont 1 original) visés par les Affaires Maritimes
- photocopie du Livret Professionnel

Concernant la mutation d'un navire de plaisance :

- l'acte de Francisation (carnet orange)
- 2 photos d'identité récentes de l'acquéreur
- 4 actes de ventes(dont 1 original)
- 1 relevé d'identité bancaire de l'acquéreur
- 1 justificatif de domicile de l'acquéreur(facture EDF,loyer...)
- 1 photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'acquéreur
- extrait KBIS pour les personnes morales

Concernant la francisation d'un navire :

Aux éléments précités, il faut rajouter

- le Certificat de Conformité
- la facture d'origine
- la demande de Francisation

Pour tous les autres cas, nous consulter au préalable